



Le Journal de ta section

LA SARhDINrE



BONNES FÊTES
Vœux Bonnes
Meilleurs La Pêches Fêtes
Meilleurs Vœux
Amusez - vous ! Bonheur
Champagne * Amour Santé

Demande-nous la petite décoration de papier pour ton bureau





Ces fêtes vont être agitées par une vague de contestation, pensons aux grévistes et à ceux et celles qui vont se mobiliser, pour le bien de tous. Nous savons la galère que cela peut être durant ces moments durs et pénibles pour ceux et celles qui subissent les inconvénients, mais c'est pour elles et eux que ce combat est mis en œuvre. N'oublions jamais qu'être gréviste n'est pas anodin, cela implique des salaires en moins et un investissement pour arriver à ses fins. Soutenez ces actions, et n'hésitez pas à participer aux caisses ou aux dons pour les grévistes.

Ces fêtes sont de vraies valeurs sociales de partage et de convivialité. Nous n'oublions pas celles et ceux qui seront seul.e.s ou malheureux.euses et espérons qu'un peu de répit et de bonheur auront la chance de parvenir jusqu'à eux et elles.

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année, et vous présentons nos meilleurs vœux pour 2020 !!!!

Noël de l'Action Sociale du 93 :



Rejoins notre équipe syndicale de la SARhDINr E
Nos cotisations de l'année 2020 sont disponibles, nous serons très heureux de t'accueillir comme
adherent.e et/ou comme militant.e

**NOTRE LETTRE INTERSYNDICALE (Solidaires Finances Publiques, F.O., C.G.T.)
AU PERE NOEL DES AGENTS DU SARH :**

Monsieur le Directeur Général de la DGFIP,

Les agents en fonctions au Service d'Appui aux Ressources Humaines (SARH) souhaitent vous interpeller sur les éléments suivants :

L' incompréhension des agents exerçant dans ce Service à haute technicité et à compétence nationale grandit. Plusieurs demandes ont été effectuées pour obtenir une juste reconnaissance de leur travail. En dépit de leurs multiples interventions (pétitions, lettres des agents, relais par les Bureaux Nationaux syndicaux), ils n'ont obtenu aucune réponse à ce jour.

Lors de nos rencontres avec votre prédécesseur, il nous avait été répondu, que cette question était à l'étude.

Pour rappel, les conditions d'exercice des missions et métiers dévolus au SARH, exigent une technicité, une rigueur, ainsi qu'une solide expérience, en somme une haute valeur ajoutée à la réussite de ces missions.

Les agents exerçant dans ce Service ont une haute conscience de cette particularité, et sont volontaires et ambitieux dans la réussite et l'image de la DGFIP.

Par conséquent ces particularités devraient être plus justement appréciées et reconnues, y compris financièrement, afin de pouvoir fidéliser ces agents expérimentés, et reconnaître leur implication et leurs efforts.

En effet, ces exigences et attentes très fortes s'imposent au quotidien à ces collègues dans toutes les composantes de leurs activités : tant dans la nature de leurs missions elles-mêmes, que dans leur contexte organisationnel, et que dans les conditions d'exercice de ces missions.

La nature des missions : un haut niveau d'expertise

Les missions dévolues à ce Service, sont entre autres, des missions transférées depuis la Direction Générale, ce qui, en soi, justifie l'attribution de l'ACF conséquente qui y était attachée précédemment.

Par ailleurs, les affectations nationales pour les cadres A vers ce service se font dorénavant au choix, prouvant la sélectivité et la technicité qui y sont exigées .

Un contexte organisationnel qui se transforme et évolue en profondeur

Il est à noter les efforts et les investissements énormes qui sont demandés aux agents, suite à la scission de la DRESG et à la redéfinition des missions.

Nouvelles procédures, nouvelles équipes, nouvelle organisation matérielle, nouveaux outils informatiques, impactent sérieusement les conditions de travail des agents, et provoquent une charge mentale excessivement importante.

Les conditions d'exercice des missions : une exigence de disponibilité très fortement accrue

L'implication de ces agents a désormais été démontrée sur des missions au service de tous les agents de la DGFIP. Ils ont su s'organiser et se former pour y faire face, mais malheureusement au détriment de leurs conditions de vie au travail.

De plus, la prise en charge de ces nouvelles missions a nécessité une plus grande disponibilité demandée aux agents du SARH, et notamment une extension de leurs amplitudes horaires, ce qui justifie là encore l'attribution de l'A.C.F. équivalente à celle qui accompagnait ces missions lorsqu'elles étaient réalisées en services centraux.

Pour toutes ces raisons évidentes, nous sollicitons l'A.C.F identique à celle des services centraux pour tous les agents du SARH.

Monsieur le Directeur Général, nous restons à votre disposition, et souhaitons, pour les agents, pour la DGFIP, que cette requête aboutisse rapidement.

**NOTRE LETTRE INTERSYNDICALE (Solidaires Finances Publiques, F.O., C.G.T.)
AU PERE NOEL DES AGENTS DE LA DINR :**

Monsieur le Directeur Général de la DGFIP,

Les agents en service à la Direction des Impôts des Non-Résidents (DINR), désirent porter à votre connaissance les éléments suivants :

L'incompréhension des agents exerçant dans ce Service à compétence Nationale à haute technicité grandit au vu des nombreuses demandes effectuées (pétitions, lettres des agents, Bureaux syndicaux nationaux) pour obtenir une juste rétribution de leur travail par l'attribution d'une allocation complémentaire de fonctions (ACF).

Aucune réponse n'a été obtenue à ce jour, alors que lors de nos rencontres avec votre prédécesseur, il nous avait été répondu que cette question était à l'étude.

La DINR a pour objectif d'apporter un meilleur service aux contribuables non-résidents, particuliers comme entreprises, et d'améliorer l'efficacité de sa gestion. À ce titre, elle doit être dans son domaine la structure de référence vis-à-vis des contribuables, du réseau DGFIP et des partenaires institutionnels et devenir la vitrine de la DGFIP en matière internationale.

L'exercice des missions dévolues à la DINR exige technicité et expérience, en somme une haute valeur ajoutée pour atteindre les objectifs ambitionnés.

Les agents exerçant dans notre Direction sont conscients de ces particularités et sont volontaires et ambitieux dans la réussite de ces chantiers nécessaires à la promotion de l'image de la DGFIP.

Ces conditions particulières ainsi que la reconnaissance de l'implication et des efforts des agents de la DINR et notamment l'investissement particulièrement soutenu qui leur a été demandé suite à la scission de la DRESG et à la redéfinition de ses missions doivent être justement appréciées financièrement afin notamment, de pouvoir fidéliser ces agents.

Les missions dévolues à notre direction justifient ainsi amplement l'attribution d'un régime d'ACF identique à celui dont bénéficient nos collègues des services centraux.

La DINR est une direction unique de par ses missions, qui requièrent une grande technicité de la part des agents qui y travaillent. Les difficultés qui ont pu être révélées par la Cour des Comptes sont dues en large partie au manque de considération et de moyens alloués par le passé.

La DINR constitue le parfaite exemple des grandes ambitions portées par la DGFIP, dont la concrétisation ne pourra advenir qu'avec les moyens informatiques et humains adéquats.

Ses agents sont les rouages essentiels de cette réussite. À ce titre, leurs conditions de travail doivent être améliorées et des formations professionnelles continues spécifiques doivent être proposées.

Dans le climat anxieux que nous connaissons aujourd'hui avec la mise en œuvre du nouveau réseau de proximité, les agents souhaitent voir confirmées la pérennité de leurs missions et la stabilité de l'implantation géographique de leur Direction ainsi qu'une reconnaissance pécuniaire effective de leur technicité et de leur travail.

Pour toutes ces raisons, nous sollicitons à nouveau que l'ACF « Services centraux » soit attribuée à l'ensemble des agents de la DINR.

Avec le souhait pour les agents de la DINR et la DGFIP, que cette requête, désormais ancienne, puisse rencontrer un écho favorable de votre part et aboutir rapidement, et restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, nos salutations.